

Ni♥elles

à visages humains

Des objectifs concrets !

Une méthode nouvelle !

Les propositions du



de NIVELLES

Pour les années 2006 à 2012 !



*Parce que la politique communale doit s'inscrire dans un
PROJET GLOBAL ET COHERENT,*

mais aussi

*parce que cette politique doit se traduire par des
ACTIONS CONCRETES ET REALISTES,*

nous vous proposons deux façons différentes de lire notre programme :

- *Si vous souhaitez connaître nos propositions concrètes pour Nivelles, nous vous invitons à vous arrêter aux **encadrés** qui jalonnent le texte.
Une liste de ces propositions figure à la page suivante et vous renvoie aux pages où vous pourrez les trouver détaillées.*

- *Si vous souhaitez comprendre les motivations et les réflexions qui sont à la base de ces propositions concrètes, nous vous invitons à parcourir l'ensemble des 10 chapitres qui suivent, qui constituent « **UNE METHODE NOUVELLE POUR DES OBJECTIFS CONCRETS !** » et qui présentant nos positions face aux défis et problèmes qui font la vie des habitants de Nivelles.*

TABLE DES MATIERES

Des OBJECTIFS CONCRETS

Pour :	Voyez page :
1. <i>Ma Commune, acteur de l'aménagement du territoire, et de la mise en valeur de l'environnement</i>	05
2. <i>Ma commune, acteur de logement</i>	11
3. <i>Ma Commune, acteur de la mobilité</i>	14
4. <i>Ma Commune, acteur de promotion du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, tous secteurs générateurs d'emploi</i>	16
5. <i>Ma Commune, acteur de sécurité</i>	18
6. <i>Ma Commune, acteur éducatif</i>	20
7. <i>Ma Commune, acteur de culture, de tourisme et de sports</i>	22
8. <i>Ma Commune, acteur de l'aide au développement</i>	28
9. <i>Ma Commune, acteur d'accueil et d'entraide</i>	29
10. <i>Ma Commune, acteur de qualité de vie,... pendant toute le vie !</i>	34

La METHODE NOUVELLE

Pour :	Voyez page :
1. Des outils pour réaliser notre programme:	
➤ <i>un programme de majorité</i>	38
➤ <i>des agents communaux motivés</i>	39
➤ <i>de nouveaux moyens financiers</i>	39
➤ <i>participer et décider ensemble</i>	40
2. <i>Un engagement déontologique et d'éthique politique</i>	42

* * *

Des objectifs concrets !

1. Ma Commune, acteur de l'aménagement du territoire et de la mise en valeur de l'environnement.

NIVELLES, UNE VILLE ATTRACTIVE ET CONVIVIALE !

Aux portes de Bruxelles, Nivelles peut légitimement prétendre à un nouvel essor. Ses atouts sont nombreux et particulièrement attractifs : la richesse de son patrimoine bâti, la beauté de ses paysages, sa ceinture verte, son offre de services et de commerces en ont fait un havre pour les familles qui y sont nées où qui ont décidé de s'y installer. Préserver ces richesses tout en accroissant leur valeur ajoutée, tels sont les défis que Nivelles doit relever aujourd'hui.

a. Le centre-ville, clé de voûte du renouveau urbain

Depuis des années, l'idée de réaménager le centre ville et la grand-place en particulier alimente les conversations. On en parle, la majorité l'a promis, mais rien n'avance ! Le **cdH** considère que l'on ne peut hésiter plus longtemps autour d'un projet d'une telle importance.

➤ Pour le **cdH**, la rénovation du centre-ville sera pour nous l'élément clé de toute négociation visant à constituer une majorité.

Le projet de rénovation tiendra compte de l'ensemble des impératifs qui sont en jeu :

- accessibilité pour les piétons, pour les personnes à mobilité réduite, pour les voitures, pour les cyclistes ;
- aires de convivialité, espaces de services, zones de commerce ; et, bien sûr,
- mise en évidence de la collégiale qui doit devenir clairement le symbole de la qualité de la vie nivelloise (une solution urgente et définitive doit être dégagée face à la dégradation extérieure du monument).

- Un calendrier clair de l'opération prévoyant la préparation et l'exécution du projet devra être décidé dès le début de la législature.

b. Une ville verte

Véritable poumon de Nivelles, le Parc de la Dodaine est malheureusement le seul espace vert réellement important aménagé dans notre ville.

- Chaque quartier, chaque village doit pourtant bénéficier de tels lieux où se reposer, se détendre, pratiquer une activité sportive ou, tout simplement s'asseoir sur un banc et recréer ainsi un peu de convivialité et d'expression.

Mais aussi :

- Le **cdH** veillera à ce que tout nouvel aménagement de quartier comprenne un espace vert ainsi que des accès sécurisés et agréables pour les piétons et les cyclistes.
- Le **cdH** s'engage également à répertorier tous les sentiers existants en ville et autour de la ville. Ils devront être entretenus et valorisés, en collaboration avec les associations de défense de l'environnement, l'office du tourisme...
- Le **cdH** exige que l'entretien régulier de tous les sentiers communaux et du pré-ravel soit régulièrement assuré par les services communaux, en bonne intelligence avec les associations organisatrices d'évènements particuliers comme l'ADEPS pour ses marches.

c. Le patrimoine historique de la Ville mis en valeur et entretenu

La Ville possède plusieurs immeubles qui ont du caractère (les Récollets, l'ancien hôtel de police,...). Ces immeubles sont mal ou pas du tout entretenus, ce qui, petit à petit coûtera très cher à la collectivité !

- Le **cdH** propose de créer une régie foncière qui aurait la mission principale de gérer et d'entretenir le patrimoine de la Ville et du CPAS.

Cette régie, dont le fonctionnement administratif et comptable est beaucoup plus souple que celui d'une administration communale, pourra développer - en partenariat avec des acteurs du secteur privé aussi bien que public (SWL, IBW, ...) -, des projets visant à mettre en valeur des bâtiments historiques et les immeubles remarquables.

Le **cdH** veillera à un contrôle strict de la régie.

d. Une ville débarrassée de ses chancres

L'ancienne brasserie Duvieusart (Faubourg de Charleroi) et les terrains désaffectés de la Brugeoise et Nivelles en sont les exemples les plus flagrants : Nivelles souffre de ces chancres qui ternissent son image de marque.

- Le **cdH** estime qu'au-delà de toutes spéculations, il est temps de donner à ces zones une affectation plus agréable et plus respectueuse des besoins de la population : lieux d'habitation, parking, zones vertes, aires de détente...

- A ce titre, la régie foncière est l'organe adéquat qui permettra de revaloriser rapidement ces terrains désaffectés.

e. Une circulation aisée, des rues propres et en bon état

Tout le monde sait que la circulation automobile au centre-ville n'est pas facile et les problèmes sont multiples (voir le chap. « Ma Commune, acteur de mobilité »)

Le Plan Communal de Mobilité existe. Cette étude, bien que coûteuse, est d'une grande qualité. Il s'agit maintenant de la mettre en oeuvre.

- Le **cdH** s'engage à tout faire pour que ce plan soit mis en application dans les plus brefs délais.

La ville est sale et la voirie est dans un triste état. Les « nids de poule » sont innombrables, les trottoirs sont défoncés, trop étroits ou encombrés. Les parcours cyclables dignes de ce nom sont inexistantes.

Sur aucun de ces points, Nivelles ne répond aux attentes légitimes des citoyens d'aujourd'hui. A cela s'ajoutent les cicatrices du vandalisme : affichage sauvage, parking non autorisé, abandons de déchets et autres tags...

La qualité et l'entretien de la voirie sont le reflet du dynamisme de la commune et du climat qui y règne. Une politique de prévention volontariste s'impose.

Le **cdH** estime que l'amélioration des espaces publics, la rénovation des trottoirs et leur entretien permanent doivent redevenir une MISSION PRIORITAIRE des services communaux. Dans ce cadre,

- le **cdH** souhaite la mise en place d'un service d'intervention rapide. Chargé de nettoyer, de réparer ou de remplacer immédiatement tout élément de voirie dégradé, il empêchera la dégradation de tout l'espace environnant.
- le **cdH** estime nécessaire la mise sur pied d'un « plan pluriannuel de rénovation » afin d'organiser cette rénovation et cet entretien permanents de l'ensemble des trottoirs de la ville, et d'améliorer ainsi la mobilité des piétons.

NIVELLES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE !

NIVELLES doit jouer un véritable rôle moteur dans le domaine du développement durable.

a. L'éducation à l'environnement

Le respect de l'environnement passe d'abord par une prise de conscience collective des effets de nos comportements de consommation.

Il convient ainsi d'intensifier les actions de sensibilisation auprès de tous les citoyens :

- limiter l'utilisation de la voiture chaque fois que c'est possible ;
- favoriser et généraliser les tris sélectifs des déchets et les recyclages ;
- encourager les citoyens à limiter leurs emballages jetables (exemple : « boîtes à tartines » offertes par la commune aux élèves, afin de décourager le recours aux emballages non recyclables).

➤ Le **cdH** s'engage à inclure des critères environnementaux, éthiques et sociaux dans les appels d'offre lancés par la commune de Nivelles.

b. Nivelles, une ville à la campagne

Entourée de champs, de bois et de fermes de caractère, Nivelles a gardé un aspect rural particulièrement remarquable dans les villages de l'entité. Cette richesse doit être préservée à tout prix.

➤ La ceinture verte de Nivelles est actuellement soumise à de fortes pressions foncières. Pour maintenir et améliorer la qualité de vie, le **cdH** estime que Nivelles doit limiter son développement immobilier et infrastructurel à l'intérieur de cette ceinture verte, en évitant, notamment de déroger au plan de secteur.

c. L'eau et le Contrat de Rivière

Il est inacceptable que Nivelles soit la seule commune (sur 17) qui n'ait pas signé le contrat de rivière du bassin de la Senne. Ce projet qui lie différents partenaires dont les provinces du Brabant Wallon et de Hainaut ainsi que 17 communes s'étend sur tout le bassin hydrographique de la Senne.

Le but poursuivi est de définir un programme de sensibilisation et d'actions concertées pour protéger ensemble l'eau, cette ressource qui deviendra dans l'avenir de plus en plus précieuse.

Le pouvoir communal a pourtant aussi dans ce domaine, une responsabilité d'exemple et d'incitant.

Le **cdH** s'engage à faire participer notre commune au contrat de Rivière de la Senne et, dans la même logique, à promouvoir des mesures de protection de l'eau :

- la valorisation et la promotion de l'utilisation rationnelle de l'eau de ville ;
- des actions encourageant l'amélioration des systèmes de récupération de l'eau de pluie ;
- la sensibilisation de la population et des pouvoirs publics à un usage raisonné des pesticides,

Par ailleurs, de nombreuses habitations de la zone rurale de Nivelles devront, dans l'avenir, être équipées de stations d'épuration individuelles. Le délai vient d'être reporté (2012). Ces équipements précieux pour l'environnement impliquent cependant des dépenses conséquentes.

- Le **cdH** s'engage à aider, par un subside communal, les particuliers à s'équiper d'une station d'épuration.

d. Les déchets

Grâce à l'action de l'IBW, Nivelles est dotée d'un outil efficace de collecte sélective des déchets. La fréquentation sans cesse croissante du parc à conteneurs est la meilleure preuve que les Nivellois sont prêts à agir quand on leur donne les outils adéquats. Dans ce domaine, le rôle de la commune est d'améliorer encore l'utilisation de ces outils.

- Mais le **cdH** veut aussi renforcer la PREVENTION en matière de gestion des déchets. Il estime qu'il faut conduire des actions de sensibilisation quant aux techniques de compostage (formation de « guides - composteurs »), quant au tri des déchets ménagers, quant à l'utilisation d'emballages recyclables,...
- Le **cdH** veut également que soit organisé, à l'instar de certaines communes environnantes, un ramassage des déchets verts pour alimenter un compostage communal, le compost ainsi fabriqué étant ensuite revendu.
- Le **cdH** estime par ailleurs qu'il y a lieu de poursuivre sans relâche les dépôts clandestins.
- Le **cdH** pense enfin qu'il faut aider les établissements scolaires dans leur rôle éducatif dans la gestion des déchets et à la valorisation de l'environnement.

e. L'énergie

Les enjeux énergétiques sont sans conteste une des préoccupations politiques majeures des années à venir. Là aussi, la commune a un rôle majeur à jouer dans ses choix et dans les incitants offerts à la population. Et une véritable politique énergétique entraînerait des économies considérables pour les finances communales.

Le **cdH** recommande de :

- dresser sans tarder un cadastre énergétique de tous les bâtiments communaux, et d'instaurer d'urgence une politique rationnelle de l'énergie en désignant un responsable « énergie » pour analyser les consommations d'énergie, déterminer les investissements à réaliser, et sensibiliser les occupants aux économies d'énergie ;
- accélérer l'installation de panneaux solaires pour le chauffage de la piscine et l'eau des autres infrastructures communales.
- Veiller à l'application effective des normes énergétiques existantes lors de la délivrance de permis de bâtir pour les nouvelles constructions (maisons indépendantes ou immeubles à appartements) ;

- créer un guichet « énergie » où des spécialistes pourront conseiller les particuliers (en collaboration avec le CPAS pour des « guidances énergétiques ») au sein du service communal du logement;
- promouvoir l'installation de panneaux solaires chez les particuliers par la création de primes communales

* * *

2. *Ma commune, acteur du logement.*

Pour le **cdH**, la politique du logement est un ***acte de solidarité*** à l'égard de tous ses habitants. Et l'accroissement de l'offre de logement à Nivelles est une nécessité...

- parce que nombre de jeunes sont contraints de migrer vers le Hainaut faute de trouver à Nivelles un logement adapté à leur niveau de revenu,
- parce que nombre de demandes de logement social ne peuvent être satisfaites,
- parce que Nivelles est un important pourvoyeur d'emplois mais que la main d'œuvre provient de l'extérieur,
- et parce que la richesse d'une ville dépend aussi du nombre de ses habitants.

Actuellement, la Ville se contente de favoriser la mise à disposition de terrains à bâtir ! Dès lors, de nombreux jeunes Nivellois ne trouvent pas de logements à des prix abordables à Nivelles, et certains Nivellois n'ont tout simplement pas les moyens de s'y loger.

Par ailleurs, le **cdH** considère qu'une ***répartition bien proportionnée*** des différents types de logement (logement moyen, logement de standing, logement social, logements pour handicapés, etc.) participe à l'harmonie sociale d'une ville et à l'équilibre financier des budgets communaux.

Dès lors, nous souhaitons augmenter le nombre de logements sociaux dans une proportion très raisonnable de 10 % par rapport au développement des autres types de logements. Pas plus ! Pas moins !

Le **cdH** défendra les choix politiques suivants en matière de logement à Nivelles :

a. Un logement pour chacun

- Le **cdH** estime que la Ville doit ***donner une priorité à la construction de logements moyens*** et mettre en place les outils nécessaires pour réussir un tel développement. La pression foncière est à ce point importante dans notre ville qu'il faut réagir le plus rapidement possible afin d'éviter l'exode important des jeunes Nivellois qui cherchent en vain à s'établir dans leur ville d'origine.
- Le CPAS possède encore de nombreux terrains. Le **cdH** propose de ***confier à une régie foncière la gestion de tous les terrains et immeubles appartenant à la Ville et au CPAS***. La régie aurait, entre autres, pour mission de ***mettre à disposition des jeunes ménages des terrains ou des immeubles à des prix abordables*** .

- Afin d'offrir aux Nivellois la possibilité d'obtenir, pour un prix convenable, un logement comparable à une pleine propriété, le **cdH** propose une idée originale : à l'instar de ce qui se pratique dans certaines municipalités des Pays - Bas, la régie foncière pourrait envisager de céder ses immeubles et terrains moyennant la conclusion de baux emphytéotiques. De tels baux permettent à la Ville de ne pas céder complètement son patrimoine et d'en retirer un revenu.
- Pour le **cdH**, il doit être possible de négocier avec les lotisseurs la rétrocession de parcelles de terrain à la régie foncière, l'autorité communale disposant ainsi de terrains pour y aménager des logements moyens. A Nivelles, plus qu'ailleurs, la Ville a les capacités de faire aboutir de telles négociations .
- Le **cdH** soutient l'application par le service de l'urbanisme de la Ville, de normes d'aménagement pour rendre les immeubles à appartements adaptables à l'accueil des personnes handicapées.
- Le **cdH** estime également la Ville devrait aussi créer un service communal du logement dont la mission serait de fournir toutes les informations utiles à propos du logement (aides régionales et provinciales au logement, terrains et parcelles de lotissement disponibles à Nivelles, contacts avec la société de logement social, aides à l'économie d'énergie, etc.).

b. Une augmentation de l'offre de logements

- Le **cdH** estime que la Ville doit pouvoir aider les propriétaires à louer leurs logements inoccupés via la mise sur pied - au niveau communal - d'une agence immobilière sociale (via la régie foncière à créer);
- Le **cdH** estime également que une prime pourrait être octroyée aux propriétaires d'immeubles du centre-ville qui sont partiellement occupés par un commerce, pour financer, à tout le moins en partie, la création d'un nouveau logement contigu à ce commerce ;
- De trop nombreux logements restent cependant inoccupés. Afin d'inciter leurs propriétaires à les louer ou les vendre, le **cdH** considère indispensable l'application d'une taxe sur les logements inoccupés, comme le préconise la Région wallonne.

c. Des logements sociaux de qualité

- Le logement social représente 10% des logements à Nivelles. Le **cdH** souhaite que cette clé de répartition soit maintenue et ne soit pas dépassée. Nous voulons donc que pour 9 nouveaux logements créés, les pouvoirs publics veillent à ériger 1 logement social.
- Faute de moyens ou par accident, des Nivellois peuvent se retrouver à la rue. Le **cdH** estime qu'il est important d'aider ces personnes en mettant à leur disposition des lo-

gements d'urgence. Des associations nivelloises fournissent de tels logements. En collaboration avec celles-ci, la ville devrait aménager 2 ou 3 logements d'insertion.

- De nombreuses habitations délabrées composent encore le tissu urbain de notre ville. Le **cdH** estime que, dans la mesure du possible, les pouvoirs publics devraient racheter ces bâtiments insalubres - via la régie foncière - et les réhabiliter en logements moyens ou en logements sociaux.
- Le **cdH** estime nécessaire de dispenser les logements sociaux dans la ville. Dans le passé, on a trop souvent concentré ce type de logement, ce qui a généré certains problèmes (difficultés d'intégration, insécurité, insalubrité, ...).
- L'attribution des logements sociaux est le sujet de nombreuses controverses, tant il apparaît que le choix des bénéficiaires ne s'est pas toujours fait sur base de critères bien clairs. Dès lors, le **cdH** souhaite que l'autorité communale mette en œuvre un dispositif efficace de contrôle de l'attribution objective de ces logements. Dans cette perspective, il estime que serait utile la création d'une commission spéciale de vérification qui recevrait communication de la liste des bénéficiaires avec les critères d'attribution.
- Le **cdH** souhaite que la ville prévoie les moyens nécessaires pour améliorer la qualité des logements sociaux et des espaces publics qui entourent ces logements, en partenariat avec les associations de quartiers.

* * *

3. Ma Commune, acteur de mobilité.

La mobilité est aujourd'hui une préoccupation essentielle des citoyens comme facteurs sans doute prépondérants de la qualité de vie.

Les enjeux liés à cette problématique sont multiples : il faut à la fois favoriser la fluidité du trafic automobile, mais aussi celle des modes alternatifs de déplacement, essentiels pour limiter les engorgements, la pollution atmosphérique et les nuisances sonores.

Un PLAN COMMUNAL DE MOBILITE a été adopté à l'unanimité par le Conseil Communal en janvier 2003. Trois ans plus tard, sa mise en application n'en est encore qu'aux balbutiements. Il faut savoir que tout retard entraînera l'obligation de le remettre à jour, et donc de coûts supplémentaires à charge de la commune.

Le **cdH** S'ENGAGE A ENTREPRENDRE AU PLUS VITE LES TRAVAUX PREVUS DANS LE PLAN COMMUNAL DE MOBILITE POUR REORGANISER TOUS LES FLUX DE CIRCULATION, TANT AU CENTRE VILLE QU'À L'EXTERIEUR ; ET CE, DANS UNE APPROCHE MULTI-MODALE : ainsi :

- afin d'améliorer la mobilité des piétons, il y a lieu de rénover et d'entretenir de façon permanente l'ensemble de trottoirs, via un plan pluriannuel de rénovation, et les interventions rapides du service d'entretien du même nom dont le **cdH** recommande la création.
- dans certains cas (grand-place, gare, écoles), il s'agira de réaligner les trottoirs et de les élargir afin que les parents avec jeunes enfants, les personnes à mobilité réduite,... puissent se déplacer facilement; et ils devront toujours rester libres de tout mobilier urbain (poteaux, potelets, parc-mètres,...) et donc toujours accessibles ;
- il faut aussi d'urgence veiller à ce que les chaussées importantes soient équipées au moins d'un trottoir convenable, et idéalement d'une piste cyclable. En effet, pour le **cdH**, l'usage du vélo ne doit plus être seulement considéré comme un loisir, mais doit absolument être considéré comme un outil de déplacement utilitaire ;
- par voie de conséquence, pour le **cdH**, la prise en compte systématique de l'usage du vélo dans les aménagements de voiries s'impose : installation de râteliers à vélos auprès des bâtiments publics, réalisation des sens uniques limités (autorisés aux vélos) dans les rues où cela s'avère possible, jonctions vers le pré-RAVeL, entretien des pistes cyclables existantes, et création de nouvelles pistes (exemple : entre Nivelles et Montreux) ;
- dans le même esprit, une série de sentiers communaux devraient être ouverts ou simplement aménagés pour permettre le passage aisé des piétons et des cyclistes. (exemple : le sentier à l'arrière du centre commercial) ;
- le **cdH** sera aussi particulièrement attentif à faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite : aménagement des trottoirs et d'emplacements de parkings qui leur soient réservés ;

- sous l'impulsion du **cdH**, l'ancienne voie de chemin de fer Nivelles-Arquennes est enfin aménagée en pré-RAVeL (pour piétons et cyclistes). Il impulsera avec la même vigueur l'aménagement de la suite du tracé, entre l'ancienne gare du nord et la gare (de l'est), ainsi que son prolongement vers Genappe.

Les aménagements de voiries envisagés dans le cadre du plan d'aménagement du centre - Ville réduiront vraisemblablement les places disponibles pour le stationnement.

- Il est urgent de compenser cette diminution par la création d'un parking à proximité relative du centre-ville. Toutefois, l'offre de parking doit être cohérente et ne pas induire de nouveaux problèmes de mobilité. Un **SERVICE DE NAVETTES** permettrait une utilisation judicieuse des parkings périphériques.

En matière de transports en commun, Le **cdH** avait demandé une liaison de « **RAPIDO BUS** » vers Louvain la Neuve ; il l'a obtenu des TEC ; elle fonctionne depuis 2004 !

Le **cdH** prouve ainsi que, dans le domaine des transports en commun, il veut également aller de l'avant et favoriser une politique cohérente profitant aux étudiants et aux personnes actives, mais aussi aux personnes âgées ou à mobilité réduite qui peuvent ainsi participer aux activités intellectuelles et culturelles organisées dans cette ville.

- Dans cette optique, le **cdH** estime que le service 105 mise en place par le TEC, réservé aux personnes à mobilité réduite, devrait aussi être étendu et développé, notamment en soirée et le week-end.
- De même, le **cdH** estime qu'une étude circonstanciée mettrait certainement en évidence l'utilité de la mise en place de navettes qui relieraient entre eux les différents quartiers de la Ville, les villages faisant partie de l'entité, le centre, les parkings de dissuasion, la gare, les zonings,...), complémentairement aux bus existants, eux-mêmes rendus plus fréquents.
- De même, le **cdH** propose l'étude circonstanciée du ramassage par bus des enfants aux heures de sortie scolaire, pour les déposer à des endroits de parking aisé et/ou de quartiers sûrs pour les piétons, comme, par exemple, Ste Barbe, les Quatre - Vents, etc...
- Les difficultés déjà présentes de parking aux alentours de la gare et les futurs travaux d'aménagement du RER méritent une attention toute particulière. Pour le **cdH**, Il faut dès à présent trouver des possibilités supplémentaires de parking tout en évitant les difficultés liées aux parkings trop vastes. Là aussi, un système de navettes pourrait permettre un délestage vers des parkings plus périphériques à prévoir et à créer.
- Enfin, pour le **cdH**, toutes les mesures relatives à la mobilité doivent s'accompagner d'une sensibilisation et d'une éducation à la sécurité routière : en cette matière d'information et d'encadrement, le rôle de la police locale est importante.

* * *

4. *Ma Commune, acteur de promotion du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, tous secteurs générateurs d'emploi.*

Nivelles est passée à côté de sa nomination comme chef lieu de province. Il est essentiel qu'elle reste le centre économique du Brabant wallon.

Ses atouts économiques et touristiques doivent être promus avec énergie.

- Dans cette perspective, le **cdH** soutient la désignation d'un Echevin de l'Economie échevinat spécifique, sans autre attribution). De préférence entouré d'experts, il devra disposer des moyens nécessaires pour mener à bien sa mission.

Dans ce contexte, le **cdH** préconise qu'une attention prioritaire soit accordée aux éléments suivants :

- la concertation continue rassemblant les associations existantes : Nivelles Invest, I.B.W., Chambre de Commerce, Nivelles Industries, Forem, Union Wallonne des Entreprises, U.C.M., Nivelles Commerce, ...
- la redynamisation du centre Ville et de l'axe centre Ville - shopping, grâce à une meilleure mobilité, une sécurité accrue, un aménagement fonctionnel, esthétique et convivial des rues commerçantes, une concertation avec les associations de commerçants en place, un financement clair et prévisible des actions pour la promotion du commerce nivellois ;
- l'encouragement à l'organisation de Portes Ouvertes dans un maximum d'entreprises par le contact privilégié avec les chefs d'entreprises ;
- la création d'un site Internet spécifique (ou l'extension du site de la Ville) et la publication d'une brochure multilingue, afin de promouvoir les atouts économiques de Nivelles auprès des entrepreneurs, des commerçants, des investisseurs en recherche d'un lieu accueillant pour l'implantation de leurs activités ;
- le développement d'une démarche active auprès des entreprises, nationales et internationales, connues pour leur désir d'expansion et en recherche d'un lieu accueillant en vue de leur « vendre » les atouts de Nivelles. Il est en effet indispensable d'optimiser, sans rogner sur les surfaces agricoles existantes, les surfaces encore disponibles au Zoning Sud et aux Portes de l'Europe. Actuellement, ces deux sites génèrent ensemble 5.246 emplois directs pour une surface exploitée de 218ha (84 %) sur les 259ha disponibles (voir « Etat des lieux socio - économique de la Région de Nivelles » publié par le Forem en décembre 2005). De nombreux emplois directs et indirects peuvent donc encore être créés à Nivelles.
- la création d'une synergie entre jeunes, enseignants et entreprises des différentes catégories (industrielles, commerciales, agricoles,...) via des stages, « jobs » étudiants, visites, témoignages,...

- la promotion des artisans et des petits producteurs locaux. De nombreux petits producteurs nivellois méritent d'être connus. Le **cdH** propose de leur réserver une place privilégiée à prix abordable sur le marché hebdomadaire et lors des événements de plus grande envergure (Marché de Noël, de Pâques, braderie,...), de faire leur promotion dans le journal communal (Nivelles et Vous), et de soutenir l'organisation de « balades gourmandes » à la découverte des saveurs locales ;
- l'amélioration de la mobilité entre la Ville et les zonings, entre le centre Ville et le shopping, entre les zonings et la gare... et l'harmonisation de la signalisation afin de garder ou de rendre les commerces et les entreprises plus accessibles.

* * *

5. Ma Commune, acteur de sécurité !

LA PRÉOCCUPATION LÉGITIME DE CHACUN DE VIVRE EN SÉCURITÉ DOIT ÊTRE RENCONTRÉE PAR LE POUVOIR COMMUNAL. LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EST PRISE EN CHARGE PAR LES SERVICES DE POLICE ET D'AUTRES SERVICES DE SÉCURITÉ QUE SONT LES POMPIERS ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE.

Le **cdH** affirme qu'une action sociale et associative soutenue permet l'anticipation, la détection et, le plus souvent, la prise en charge de nombreux problèmes liés à la sécurité de l'ensemble de la population.

- Le **cdH** pense que toutes les associations de prévention, présentes sur le territoire de Nivelles, doivent pouvoir développer leurs actions de terrain de manière efficace et autonome, en collaboration avec les services de police.

C'est le rôle du Service communal de Prévention et de Sécurité (S.P.S.) dont les moyens devraient être renforcés afin de mener à bien ses tâches. C'est aussi le rôle d'associations telles que l'A.M.O. « A l'Uche » ou la Maison d'Insertion Sociale « L'Ouvre - Boîtes ». C'est encore le rôle des clubs sportifs, des mouvements de jeunesse ou même des réseaux d'information de quartier (R.I.Q), ...

Alors qu'elle n'en dispose toujours pas à l'heure actuelle, le **cdH** considère comme tout à fait indispensable, la création d'une section jeunesse spécifique dans la zone de police Nivelles-Genappe.

La mise en place d'une telle section, avec des agents spécialement formés à l'écoute et à l'intervention avec les jeunes, a démontré toute son efficacité dans d'autres zones (notamment Braine-L'Alleud). Nivelles étant un important pôle scolaire, la prévention à l'égard des jeunes, individuellement ou en groupes, prend toute son importance.

- Le **cdH** demande dès lors la mise en place rapide d'une telle section « JEUNESSE » dans la zone de police locale, d'ailleurs souhaitée par le Parquet du Procureur du Roi à la Jeunesse, et les divers intervenants « jeunesse » de la ville.

Il paraît néanmoins nécessaire d'encourager une présence policière accrue dans les quartiers et les villages en libérant le personnel de police des trop nombreuses tâches administratives qui lui incombent.

Pour le **cdH**, la prochaine législature doit être celle du développement d'une approche policière dans laquelle les dimensions « proximité » et « prévention » constitueront les fondements du travail. Ce devrait être aussi plus valorisant pour les policiers eux-mêmes.

- Pour le **cdH**, le développement d'une police de proximité est une priorité. A ce titre, il soutiendra toutes les mesures visant à valoriser la fonction de policier de quartier. Il préconisera et favorisera les patrouilles à pied ou à vélo, et pas seulement en « combis d'intervention ». De même, il incitera à multiplier les patrouilles en soirée et la nuit.

L'aménagement de l'espace public améliore aussi la sécurité. Ainsi, la création de piétons au centre-ville et celle de larges trottoirs le long des voiries limiteront naturellement le nombre d'accidents par la réduction de la vitesse de circulation. Par ailleurs, le renforcement de l'éclairage public est de nature à réduire le nombre d'agressions.

➤ Le **cdH** considère que l'aménagement du centre-ville et l'amélioration de l'éclairage public sont des investissements communaux prioritaires en matière de sécurité.

Certains types de délits mineurs sont en augmentation constante : vandalisme, tags, dépôts clandestins, conduite agressive en ville, pour n'en citer que quelques uns. Ces délits sont souvent l'expression d'un mal-être ou d'une insuffisance de la prise en compte de l' »autre ».

➤ Pour le **cdH**, une politique coordonnée devra contribuer à la diminution de ce type de délits ; elle sera basée sur une conscientisation et une éducation à la citoyenneté, menées notamment en collaboration avec les services de police, les écoles et les organisations d'éducation permanente.

La rapidité des réactions face à ces délits est gage d'efficacité. Depuis 1999, la loi permet aux communes de frapper de sanctions administratives les incivilités; la ville n'applique toujours pas cette loi.

➤ Le **cdH** demande que le règlement général de police récemment revu soit appliqué au plus près afin que des sanctions administratives soient appliquées aux auteurs de ces « petits délits » que sont le dépôt sauvage d'immondices, le tapage nocturne, le non enlèvement des excréments d'animaux domestiques sur la voie publique,...).

On n'oubliera pas la répression des délits plus graves tels les vols et les agressions : elle doit être poursuivie sans relâche. Le **cdH** souhaite que les services du Procureur du Roi et la police puissent encore renforcer leur collaboration afin que les auteurs de tels délits soient plus rapidement sanctionnés.

* * *

6. Ma Commune, acteur éducatif !

a. L'Enseignement fondamental

☞ L'enseignement fondamental communal:

Nivelles peut se prévaloir d'un enseignement fondamental communal de qualité qu'il faut préserver. Mais là aussi, il faut aller de l'avant.

- Le **cdH** souhaite que la Ville s'engage plus activement dans la promotion de l'apprentissage du néerlandais. Il préconise la mise sur pied dès septembre 2007 d'un enseignement par immersion dans l'une des écoles.
- Pour le **cdH**, un jumelage avec une ville flamande proche pourrait donner à toutes les écoles de la Ville la possibilité de développer davantage des échanges linguistiques et culturels favorisant l'apprentissage de l'autre langue nationale. Ces échanges pourraient d'ailleurs comporter aussi des répercussions positives à d'autres niveaux : culturel, touristique, commercial,...
- Le **cdH** souhaite enfin qu'une politique résolument pluraliste soit respectée en matière de nominations des enseignants.

☞ L'égalité de traitement de toutes les écoles implantées à Nivelles

- Le **cdH** estime que les mêmes avantages doivent être accordés aux élèves de toutes écoles implantées à Nivelles, quel que soit leur réseau d'appartenance.
- Le **cdH** s'engage en particulier à défendre l'octroi des mêmes AVANTAGES SOCIAUX à TOUS les élèves de l'enseignement fondamental qu'ils soient dans le réseau officiel ou le réseau libre.

☞ L'accueil extra - scolaire

Une égalité de traitement doit exister entre tous les enfants en matière d'accueil extra - scolaire, quel que soit le réseau scolaire fréquenté.

Et les problèmes qu'une telle mesure pourrait créer pour les Pouvoirs Organisateurs des écoles partenaires (tous réseaux confondus) devront être réglées par des conventions ad hoc.

- Le **cdH** souhaite que, dans un délai qui soit aussi court que possible, l'ensemble des infrastructures sportives existant dans les établissements scolaires de la Ville, tous réseaux confondus, soit mis à la disposition de tous les enfants habitant la Ville.

b. L'Académie

L'Académie jouit dans toute l'entité nivelloise, et même au-delà, d'une très bonne réputation pour les formations qu'elle assure.

- Compte tenu de l'insuffisance actuelle des locaux, le **cdH** estime que des dispositions doivent être prises pour pouvoir utiliser d'autres infrastructures scolaires communales (Baulers et/ou Maillebotte), voire - par voie de conventions ad hoc - d'autres locaux appartenant à des établissements scolaires d'autres réseaux.
- le **cdH** veut également qu'une attention particulière soit accordée au bon état de conservation des locaux actuels, ainsi qu'à la bonne maintenance du matériel instrumental disponible.
- Le **cdH** souhaite que des passerelles se multiplient entre l'Académie et toutes les autres formes de culture.
- Le **cdH** veut cependant un réel PLURALISME dans les désignations des enseignants.

c. Nivelles, pôle d'attraction éducatif

En dehors d'un enseignement communal de qualité, Nivelles a la chance de pouvoir compter sur son territoire, de nombreux établissements scolaires qui dépendent d'autres pouvoirs organisateurs : Communauté française, Province, Libre.

Mieux : tous les types d'enseignement sont représentés sur le territoire communal, depuis le maternel jusqu'au supérieur universitaire, en passant par l'enseignement spécialisé destiné aux jeunes qui présentent un handicap.

Cette diversité fait de Nivelles, un véritable pôle d'attraction éducatif !

- Le **cdH** souhaite solliciter les compétences et le dynamisme de la communauté éducative pour faire de Nivelles la « ville de demain », dont le développement sera basé sur les connaissances.

* * *

7. Ma Commune, acteur de culture, de tourisme et de sports!

a. Culture

Pour le **cdH**, trois grands principes doivent guider la politique culturelle nivelloise:

- privilégier une politique culturelle qui stimule les citoyens à devenir acteurs de leur vie culturelle, et pas seulement de simples consommateurs de productions culturelles ;
- penser la culture comme un **LEVIER SOCIAL** et non pas comme un simple outil économique. La culture doit permettre une véritable promotion sociale et ouvrir à la compréhension de ce qui nous entoure ;
- jeter des passerelles entre tous les acteurs de la culture : associations, établissements d'enseignement, Académie, Bibliothèque principale du Brabant wallon,...

→ NIVELLES DISPOSE EN CETTE MATIERE DE DEUX GRANDS OUTILS : LE WAUX - HALL ET LE MUSEE !

1. Le WAUX - HALL.

Nivelles dispose là d'un outil d'activité culturelle hors - pair, abondamment utilisé pour des spectacles et des activités diverses.

Toutefois, vu la demande, il faut réserver cette infrastructure des mois à l'avance.

D'autre part, sur le plan technique, les salles et leur équipement ne conviennent pas à tous les spectacles. L'outil pourrait donc être rendu encore plus performant.

Ainsi, le **cdH** souhaite :

- la mise à disposition d'une salle plus petite pour y favoriser des créations locales à budgets limités, les spectacles pour enfants... Il a y sans aucun doute des partenariats à rechercher avec la Communauté Française, la Province et le privé pour diversifier les endroits de spectacle ;
- une politique culturelle de qualité, qui ne soit cependant pas seulement basée sur la multiplication de spectacles coûteux faisant appel à des vedettes internationales;

- lors de la conclusion d'un contrat d'artiste dans le cadre de l'élaboration de la saison culturelle, la proposition systématique par la Ville à la « vedette » d'un temps de ren-contre avec les jeunes nivellois qui se forment dans la même discipline (théâtre, instrument de musique,...) ;
- des règles de location (prix, conditions d'utilisation,...) fixées de façon claire et applicables à tous ;
- une aide (matérielle, financière) plus importante pour les diverses associations locales;
- alors que la Ville marque son accord pour la tenue d'événements de grande ampleur de type « festival », l'intégration des artistes nivellois dans la programmation comme élément - clé de la négociation ;
- un local bien situé, et adapté à des répétitions d'orchestres ou de groupes musicaux utilisant un matériel à forte amplification, pour les jeunes musiciens amateurs ;
- une aide plus dynamique à la diffusion de l'information relative à toutes les initiatives culturelles émergentes, notamment par une utilisation enfin adéquate des outils d'affichage intégrés dans le mobilier urbain ;
- une aide efficace de la Ville qui permette aux créations proprement nivelloises à se faire connaître en dehors de Nivelles ;
- le rétablissement de tarifs spéciaux (réduits) pour les jeunes, les familles nombreuses, les chômeurs, les personnes âgées et les personnes en situation matérielle difficile.

Une véritable COMMISSION CULTURELLE LOCALE doit être mise en place pour accompagner le Collège des Bourgmestre et Echevins dans la définition et le développement de cette politique culturelle globale. De la sorte, la programmation générale des spectacles ne sera plus confiée, comme c'est le cas actuellement, à un très petit groupe des personnes.

L'absence d'une telle COMMISSION CULTURELLE LOCALE est d'autant plus regrettable que son financement peut être assuré par l'obtention de subsides de la Communauté française !

Dans cette optique, Nivelles doit demander d'urgence sa reconnaissance comme **CENTRE CULTUREL LOCAL**.

2. LE MUSEE ARCHEOLOGIQUE.

Le musée mérite, comme vitrine de notre patrimoine historique et culturel, une attention particulière. Il y a longtemps que l'on parle de la nécessité de le redynamiser ! Il devient vraiment urgent d'agir, afin de le rendre attractif pour les Nivellois jeunes et moins jeunes, aussi bien que pour les touristes ! Pour cela, il faut lui donner des moyens.

- Le **cdH** exige qu'un nouveau Conservateur du Musée soit nommé de toute urgence, sur base des avis d'un jury extérieur indépendant. Cette fonction devra l'occuper à temps plein.
- Le **cdH** veut aussi donner aux responsables du musée les moyens de lancer des partenariats systématiques avec les écoles, les mouvements de jeunesse, les associations comme l'Université des Aînés... pour en favoriser la fréquentation.
- Le **cdH** estime également urgent que soit lancée avec tous les partenaires intéressés, une réflexion en profondeur sur l'extension de ses locaux afin de mieux mettre en valeur les collections permanentes et d'y développer un espace pour des expositions temporaires, des conférences, des animations ponctuelles... Une telle relance et une telle diversification de ses activités apparaissent absolument indispensables à son véritable rayonnement.
- Le **cdH** veut aussi que la Ville soit un créateur efficace et cohérent de passerelles entre tous les acteurs et secteurs culturels.

b. NIVELLES, moteur en matière de Tourisme

Ville historique, ville de folklore, ville de commerce, Nivelles présente un grand potentiel touristique.

A ce titre, elle joue un rôle moteur dans le développement de la Maison du Tourisme du Roman País qui regroupe les communes de Tubize, Rebecq, Ittre, Braine-le-Château et Nivelles.

Le **cdH** estime nécessaire :

- de développer une PROMOTION extérieure efficace par l'utilisation de reportages TV, de clips vidéo et d'un site Internet dynamique mis à jour régulièrement ;
- d'encourager et de susciter des événements culturels périodiques attractifs, notamment en relation avec le PASSE HISTORIQUE de Nivelles et mettre ainsi les associations concernées en valeur ;
- d'améliorer l'EQUIPEMENT HÔTELIER trop limité de la Ville (par la création d'une auberge de jeunesse, de gîtes ruraux, d'hôtels de caractère, de chambres d'hôtes, parkings pour mobile-home,...) et assurer sa promotion pour stimuler le développement d'un tourisme de passage, mais aussi d'un tourisme de court séjour, ouvert sur tout le Brabant wallon ;
- de développer d'autres modes de tourisme : l'aménagement du pré-Ravel (réalisé sous la pression du **cdH** nivellois) doit entraîner des synergies culturelles et touristiques avec Seneffe, bien sûr, mais aussi avec les quatre autres communes membres de la **MAISON DU TOURISME DU ROMAN PAÏS**. La prolongation du Ravel vers Ottignies devrait également permettre de créer meilleur lien touristique avec les communes du centre du Brabant wallon ;

- d'installer un local d'accueil des touristes adéquat, situé à proximité du centre Ville et particulièrement de la Collégiale ;
- de faciliter l'accueil touristique par la restauration de la signalisation touristique et des panneaux d'accueil sur les voie de pénétration dans la ville ;
- d'assurer une information touristique de qualité à la gare et sur l'aire autoroutière d'Orival ;
- de donner à l'OFFICE DU TOURISME les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs spécifiques.

c. Les Sports

Nivelles compte quelques quarante clubs sportifs regroupés en un Comité des Sports. Certains de ces clubs ont accès aux infrastructures de la Ville.

Le **cdH** estime indispensable:

- d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de ce Comité des Sports, en garantissant une gestion plus transparente et en instaurant une politique réelle d'information sur l'offre sportive pour l'ensemble de la population nivelloise ;
- de soutenir tous les clubs sportifs de manière équitable au niveau de leurs infrastructures et de la promotion de leurs activités. Le **cdH** considère également qu'il y a lieu de prévoir la possibilité d'utiliser de mêmes infrastructures par différents clubs ou organisations sportives. Par ailleurs, il convient d'inclure les sports cérébraux comme sports à part entière dans la liste des sports à soutenir ;
- de valoriser les efforts des clubs qui assurent la formation des jeunes sportifs par la mise en oeuvre de critères adéquats d'attribution de subsides ;
- de stimuler le développement d'une politique de « Sports pour tous » dans tous les clubs. A cet effet, la commune incitera et aidera les clubs sportifs à accueillir les jeunes, les personnes à mobilité réduite, à développer le sport de rue, de quartier... et d'une façon générale le sport à vocation sociale ;
- de prévoir, dans la même perspective, un système d'accès facilité aux activités sportives via une aide à l'inscription dans les clubs, accordée selon des modalités à étudier ;
- de réaliser un inventaire exhaustif des infrastructures sportives publiques et privées sur l'ensemble du territoire de la commune, et de répartir les activités sportives sur toute la commune par le biais de partenariats avec les pouvoirs organisateurs des écoles ou d'autres structures ;
- d'établir, chaque année, un « budget - vérité » à propos du financement des sports par la Ville, permettant de mettre en évidence le montant réel des subsides communaux alloués. Il faut en effet savoir que Nivelles dépense 5% de son budget annuel pour les

sports alors que les autres communes du Brabant Wallon limitent leurs dépenses à seulement 2,5 % !

- et donc de sensibiliser tous les clubs à une meilleure gestion notamment de leurs dépenses de fonctionnement (compteurs séparés d'électricité, chauffage,...)

d. Les Plaines de jeux:

Durant les vacances d'été, les jeunes de 6 à 14 ans de l'entité de Nivelles peuvent participer aux « plaines de jeux communales ».

Ces plaines ont pour objectif essentiel d'occuper de manière constructive et ludique les enfants, les adolescents et aussi les animateurs. L'évolution et la formation des plus jeunes passant par l'exemple que leur montrent leurs aînés, le **cdH** pense qu'investir dans des animateurs compétents est un projet d'avenir pour tous.

- Le **cdH** suggère d'améliorer la qualité de l'encadrement en veillant à ce que les jeunes animateurs soient eux-mêmes encadrés par des personnes motivées mais aussi qualifiées et compétentes ;
- De même, le **cdH** estime que le recrutement doit se faire sur des bases objectives, avec une évaluation en fin d'engagement dont on tiendra compte pour un éventuel ré-engagement l'année suivante.

Un point particulier : la plaine de jeux du parc de la Dodaine : le **cdH** sera attentif à la rénovation et à l'entretien régulier de cette infrastructure précieuse, notamment pour les familles du centre - Ville comportant de jeunes enfants et habitant en appartement.

Il en sera de même pour les plaines de jeux installées dans les quartiers, qu'ils soient sociaux ou résidentiels.

Dans toute la mesure du possible, une surveillance régulière de ces aires de jeux sera organisée.

e. Une politique dynamique de la jeunesse

Les mouvements de jeunesse remplissent un rôle éducatif et social exemplaire, qui vient en complément de l'éducation parentale et de l'école.

Ils permettent aux jeunes de vivre des loisirs actifs et un apprentissage à la vie sociale. Ils permettent aux animateurs bénévoles de découvrir leurs capacités d'organisation, de gestion, d'animation et d'assumer des responsabilités chaque samedi, mais également pendant les camps. Ce travail remarquable se doit d'être soutenu par un ensemble de « gestes forts ».

Ainsi :

- Le **cdH** s'engage à maintenir un dialogue permanent et une collaboration étroite avec les responsables des mouvements de jeunesse et les associations de jeunes en général, en créant un **CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES** qui participera aux décisions en matière de jeunesse et leur permettra d'assumer pleinement leur responsabilité de citoyens ;
- Le **cdH** défendra la création d'un « **ESPACE - JEUNES** » digne de ce nom, lieu de rencontre des jeunes, encadrés par des animateurs formés à leur écoute. Ces animateurs les encourageront à s'investir dans des projets collectifs, des activités de quartiers et à s'engager dans le secteur associatif ;
- Le **cdH** défendra encore et toujours la promotion du sport, école de vie et source de bonne condition physique ;
- Le **cdH** veillera à créer une synergie entre les jeunes et la culture, et à promouvoir les jeunes artistes nivellois ;
- Le **cdH** s'engage à mettre à la disposition de tous les mouvements de jeunesse des locaux convenables, adaptés et entretenus, ainsi que des subsides et une aide logistique.

* * *

8. Ma Commune, acteur de l'aide au développement !

La commune, lieu de démocratie locale, de vie associative, institution politique, possède des capacités réelles d'action pour un monde plus juste au Nord et au Sud.

En cette matière, le **cdH** préconise :

- qu'à ce niveau, le conseil consultatif des relations nord-sud joue un véritable rôle de catalyseur des personnes et des associations désireuses de s'investir dans ce domaine. Ce conseil consultatif doit travailler sous la responsabilité de l'Echevin compétent, avec un budget distinct, selon des règles précises soumises à l'approbation du Collège. Il posera les balises d'une véritable politique communale de coopération ;
- que Nivelles devrait envisager un partenariat avec une commune du Sud, basé sur l'échange, la solidarité et la participation des populations ; autrement dit, il faudrait dépasser le principe du jumelage, pour arriver à une coopération décentralisée ;
- que Nivelles soit aussi un moteur d'éducation permanente, de participation associative et de citoyenneté active : il faut intégrer le principe de l'éducation au développement Nord-Sud dans les activités scolaires et socio - culturelles ! Et le journal communal doit faire connaître les initiatives développées à Nivelles dans ce domaine ;
- qu'une attention particulière soit également accordée à l'accueil des nouveaux arrivants, et plus spécialement des personnes d'origine étrangère : l'accueil et l'accompagnement sont des facteurs évidents de réussite de leur intégration ;
- que certains agents communaux soient spécifiquement formés à l'accueil des personnes issues d'autres cultures, afin qu'ils puissent leur assurer un accueil spécifique au nom de l'administration communale, et garantir que tous les renseignements utiles leur soient communiqués à cette occasion.
- qu'une collaboration étroite entre les services communaux et les associations nivelloises spécialement en charge de l'aide aux nouveaux arrivants, soit également installée, et rendue opérationnelle et réactivée chaque fois que nécessaire;
- que les pouvoirs publics se sensibilisent de manière volontariste au rôle indispensable qu'ils ont à jouer dans le domaine de la consommation responsable : leur soutien actif aux initiatives d'économie sociale sur le territoire communal, leur choix d'achat de produits issus du commerce équitable, le placements d'une partie au moins des avoirs financiers de la commune dans des fonds éthiques... sont autant d'exemples où ils peuvent jouer un rôle actif en cette matière !

* * *

9. Ma Commune, acteur d'accueil et d'entraide !

a. L'aide aux plus démunis de notre commune

Qui sont-elles, ces personnes plus démunies ?

Ce sont des personnes en situation de précarité, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, allocataires d'allocations de chômage ou de mutuelle, personnes surendettées, invalides, fragilisées par la solitude ou la maladie, réfugiés politiques ou candidats réfugiés politiques.

L'absence ou le manque de rentrées financières régulières et suffisantes contribuent au développement de l'insécurité, de l'isolement, voire aux premiers pas vers l'exclusion sociale.

On ne luttera efficacement contre cette marginalisation progressive - et parfois brutale ! - que par l'instauration d'une vision globale et cohérente en matière de bien-être.

Le **cdH** veut :

- qu'une attention prioritaire soit accordée aux conditions générales de vie à Nivelles et que l'on veille à renforcer constamment la cohésion sociale au sein de notre société : n'oublions pas qu'elle produit par elle-même du bien-être et de la richesse !
- que l'on comprenne bien que les problèmes de marginalisation sociale débouchent sur une médicalisation qui ne peut pas apporter de réponse appropriée à l'isolement, à l'agressivité ou à la dépression, mais qui peuvent s'avérer coûteuses à force d'être peu ou pas adaptées, les « vraies » causes n'étant pas prises en compte ;
- que, par contre, un enseignement accueillant et de qualité, une politique active de promotion de l'emploi, une amélioration du niveau de bien-être, une valorisation des habitudes de vie saine, le développement d'un environnement social convivial peuvent constituer autant de stimulants pour une intégration sociale réussie pour tous, et de facteurs positifs de maintien de vie en bonne santé.

Par ailleurs, le **cdH** estime que les mesures prises dans les différents domaines de compétence des autorités communales (urbanisme, logement, emploi, transport, sécurité, ensei-

nement, culture, fêtes, sports...) devraient chaque fois s'accompagner d'un rapport décrivant l'impact attendu sur la qualité de vie de tous les Nivellois.

b. Quelles situations et quelles aides apporter?

Le **cdH** souhaite avant tout de la cohérence entre les différents acteurs de terrain - publics et privés -, afin qu'ils prennent à bras le corps les problématiques en cause, et les moyens pour y remédier :



L'insécurité financière : la prévention et l'aide au surendettement.

Il est important de rendre l'aide des pouvoirs publics plus facilement accessible, tout en favorisant au maximum la concertation des acteurs privés de terrain.

- Dans ce domaine, le **cdH** considère l'éducation à la consommation comme essentielle, elle devrait être systématique dans le cadre des interventions du CPAS et des services sociaux de la commune. On pourrait utilement songer à la mise sur pied de véritables écoles de consommation.
- le **cdH** considère également qu'au C.P.A.S., le service de médiation de dettes (passif) et le service de guidance budgétaire (aide au quotidien) devraient être bien séparés afin de préserver la séparation nette entre ces deux approches.



L'insécurité alimentaire : des structures à développer et à coordonner.

- En plus des repas sur roues organisés par le CPAS, il faudrait donner la possibilité aux personnes isolées qui souhaiteraient sortir de cette solitude, de venir - par un service de navettes à mettre sur pied - prendre leur repas avec d'autres personnes dans un même lieu comme la nouvelle maison de retraite « Nos Tayons », par exemple.



L'insécurité face à la maladie : une collaboration entre tous les acteurs de santé déjà présents à Nivelles : hôpital, polycliniques, médecins généralistes, organismes dispensateurs de soins à domicile, ...

- De même, le **cdH** croit qu'il y a lieu de soutenir et d'encourager activement toutes les associations ou structures qui travaillent sur le terrain de la prévention par rapport aux drogues, à l'alcool, aux maladies sexuellement transmissibles...

 **L'insécurité en matière de logement : trouver un logement à prix modéré.**

Y parvenir pour toutes les familles, compte tenu des limites du parc immobilier existant, peut paraître appartenir au domaine de l'utopie.

Le **cdH** estime cependant utile et nécessaire de :

- imposer des règles strictes d'hygiène, des contrôles plus réguliers de l'état de salubrité, mettre au point des plans de conversion des immeubles abandonnés pour en faire des chambres, des studios ou des petits appartements parfaitement habitables est tout à fait réalisable. (voir « Ma Commune, acteur de logement ») ;
- **créer des logements « supervisés »** peut se révéler être également très utile en la matière.

 **L'isolement et l'exclusion scolaires et parascolaires : des aides spécifiques.**

- Le **cdH** estime qu'il faut développer des structures d'accueil pour les enfants en âge préscolaire. Ce type d'initiative à caractère préventif pourrait d'ailleurs aussi être organisé sur une base intergénérationnelle où des personnes âgées et des enfants partageant leurs expériences, les aînés aidant les plus jeunes dans leurs apprentissages.
- Le **cdH** s'engage également à soutenir activement toutes les écoles de devoirs de la commune.

 **L'isolement et l'exclusion culturels et sportifs : des aides à l'intégration.**

Ainsi, pour le **cdH**, il est capital :

- d'encourager les clubs ou associations sportives à pratiquer des tarifs réduits pour les personnes ou familles en situation difficile ;
- de soutenir les associations qui regroupent des personnes en situation difficile et d'autres, personnes plus favorisées ;
- de développer une culture à la portée de tous par la création de « bibliothèques de rue » ou l'organisation de cycles de formation culturelle ouverts à tous ;
- d'étendre le principe de l'art. 27 par lesquels des tarifs préférentiels pour l'accès aux spectacles organisés sur le territoire de la Ville, sont accordés aux personnes en situation précaire ;
- de développer des comités de quartier, outils de convivialité et créateurs de tissu relationnel. Le **cdH** y sera présent pour écouter les attentes et, dans la mesure du possible, trouver des solutions aux problèmes rencontrés ;



L'isolement et l'exclusion par l'absence d'emploi : **des structures d'aide.**

Le **cdH** veut contribuer efficacement au fonctionnement optimal des structures existantes :

- le C.P.A.S., dont la mission essentielle est l'aide et le soutien à la réinsertion ! Il faut élargir l'utilisation des contrats d'emploi « Article 60 » ;
- l'A.L.E. (agence locale pour l'emploi) doit voir augmenter ses moyens et son efficacité globale ;
- le système récent des titres services doit être développé, et ses domaines d'application, étendus ;
- Il serait bon, enfin, de songer à développer le « bénévolat » qui, sans tomber dans l'exploitation de l'autre, peut aider à la réinsertion sociale.

S'il est vrai que les problèmes soulevés plus haut ne se résoudre pas du jour au lendemain,...

- en prendre conscience et accepter l'existence des plus démunis au sein de notre commune - mais vouloir y remédier -, mettre sur pied des structures d'accueil et d'aide et aider celles qui existent déjà...
- voilà autant d'objectifs que le **cdH** veut faire siens !

c. Une gestion rigoureuse du Centre Public d'Action sociale

- Le **cdH** veillera à ce qu'une gestion rigoureuse préside au fonctionnement de tous les services du CPAS, et en particulier de la nouvelle maison de retraite.

Ainsi, le **cdH** participera de manière très attentive

- au contrôle des résultats d'exploitation,
- au respect des règles d'équité en matière d'intervention, que ce soit en matière d'aide sociale, de revenu minimum d'intégration, ... ou d'autres matières similaires,
- à l'admission objectivement régulée des nivellois dans ses établissements : la maison de repos, la maison de repos et de soins, la résidence Samiette,
- à l'attribution sur base de critères réellement objectifs des logements qui lui appartiennent ou des terrains à bâtir qu'il met en vente.

- Le **cdH** veillera également à renforcer les mesures déjà prises en matière de gestion des ressources humaines et à valoriser le personnel du CPAS : l'efficacité de toute la structure repose sur sa motivation.

d. Plus de cohérence dans les services sociaux

Le **cdH** croit intimement que, pour assurer pleinement son rôle, le CPAS doit aussi pouvoir travailler en bonne intelligence avec les associations et les acteurs de terrain, nombreux à Nivelles, qui effectuent un travail remarquable depuis de nombreuses années.

- Travailler en synergie réelle, sans refaire le travail qui vient d'être fait par d'autres, est un réel défi pour les acteurs sociaux à Nivelles.

* * *

10. Ma Commune, acteur de la qualité de la vie,... pendant toute la vie !

a. La crèche communale et l'accueil de la petite enfance.

L'A.S.B.L. Crèche communale de Nivelles gère la crèche située au boulevard de la Dodaine, la maison d'accueil « les Bengalis » et les accueillantes d'enfants à domicile, soit la prise en charge de plus de 200 enfants.

La structure a fait ses preuves notamment grâce à la qualité et à l'efficacité du personnel. Notamment sous l'impulsion du **cdH**, un nouveau directeur a été récemment engagé. Le taux d'occupation est à présent proche de 100 % de l'accueil disponible et le risque existe que même les Nivellois se voient refuser une place.

Le **cdH** estime indispensable d'augmenter le nombre de places d'accueil et de se lancer résolument dans des recherches de solutions innovantes.

En profitant des nouvelles possibilités offertes par le plan « Cigogne »

- Il s'agit notamment de favoriser la création de crèches d'entreprises. Vu l'importance du parc industriel de Nivelles, il est urgent que la Ville trouve les partenaires pour démarrer une telle crèche d'entreprises. Les possibilités existent, mais il faut la volonté de concrétiser le projet.
- Il s'agit également de mettre en oeuvre la notion de co-accueillantes, où deux personnes travaillent ensemble pour permettre d'accroître le nombre d'enfants accueillis.

En menant une réflexion dynamique quant à de nouvelles modalités d'accueil

- On songe ici à de nouvelles structures comme les halte-garderie, les gardes à domicile d'enfants malades, la prise en charge pendant les vacances,...
- Une attention toute particulière sera portée aux objectifs pédagogiques dans les différents lieux d'accueil : type d'activités organisées, maintien ou révision de la structure verticale (mélange des différents âges), horaires et rythme de la journée, fermetures annuelles, etc.

Le **cdH** restera attentif à l'utilisation de critères objectifs de priorité pour les places d'accueil.

- Le **cdH** estime que chacun devra ainsi pouvoir juger à tout moment de ses chances d'obtenir une place et de son ordre d'inscription. Il est également important que soit réalisé un recensement systématique des infrastructures existantes et leur mise à jour.

b. La santé

Aujourd'hui, la santé n'est plus définie seulement comme l'absence de maladie ou de handicap mais comme un état global de bien-être physique et mental permettant à chacun de se réaliser dans son contexte socio-économique.

La commune a un rôle important à jouer dans la promotion de la santé qui impliquerait dès lors tant des actions visant à prévenir et à guérir les maladies, mais aussi des actions portant sur les « déterminants » de la santé, c'est à dire : un logement digne, un environnement sain, une qualité de vie, une éducation... des écoles accueillantes...et des services sociaux de qualité.

Le **cdH** compte s'inspirer d'initiatives telles que :

- la réflexion lancée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) sur le thème « la santé pour tous » ;
- la mise en place par l'Europe, d'un réseau de « ville - santé » (plusieurs villes belges font déjà partie de ce réseau : pourquoi pas Nivelles ?) ;
- le subventionnement par le gouvernement fédéral d'environ 25 communes wallonnes qui ont adhéré au projet « pour des politiques communales de santé », aujourd'hui encadré par l'asbl « SACOPAR » (santé, communauté, participation) ;

et ce, d'autant plus facilement que Nivelles dispose d'un hôpital en plein développement (le CHTN : Centre Hospitalier de Tubize Nivelles) qui se trouve particulièrement bien intégré dans un « espace santé » à proximité immédiate des locaux du CPAS, de la Résidence Samiette et de la nouvelle maison de retraite « Nos Tayons ». Nivelles dispose aussi d'autres « instruments » bien adaptés en la matière : la polyclinique Erasme, et un regroupement efficace de médecins généralistes (AGENI), etc.

Une analyse pertinente des « problèmes de santé » et une remédiation efficace nécessite UNE COLLABORATION ET UNE COORDINATION SUIVIES ENTRE TOUS LES ACTEURS ET RESEAUX DE SANTE : pharmaciens, kinésithérapeutes, infirmières, psychologues, para - médicaux, C.P.A.S., associations citoyennes, etc.... pour développer un projet adapté aux réalités locales, améliorer la qualité et l'accessibilité des soins, et lutter contre l'exclusion sociale.

Pour ce faire le **cdH** propose l'élaboration d'un « PLAN SANTE COMMUNAL » dont les grandes lignes d'action seraient les suivantes:

- centraliser et faire circuler l'information dans un langage compréhensible tout particulièrement pour les plus démunis ;
- relayer les actions de la Communauté Française en matière de promotion de la santé et de prévention des assuétudes ;
- mettre en place des campagnes de promotion des habitudes alimentaires saines tout particulièrement dans les écoles ;
- soutenir et développer le sport pour tous ;

- en collaboration avec le milieu associatif, faciliter l'accès aux structures de soins et aux centres de jour pour personnes âgées (Nos Tayons, Résidence Samiette) pour diminuer l'isolement et la dépression ;
- favoriser le transport gratuit pour les personnes à mobilité réduite vers les structures de soins (Taxi Social) ;
- créer un environnement propice à une bonne santé dans la mise en place des autres politiques communales : aménagement du territoire, environnement, logement, social, emploi, mobilité, agriculture, ...

c. Les aînés

L'âge moyen de la population augmente, et la diversité des attentes et des centres d'intérêt de nos aînés montre à l'évidence qu'ils occupent une place considérable dans la vie de la commune.

Pour le **cdH**, il faut informer nos aînés et soutenir leur participation à la vie collective :

- Il y a lieu de renforcer l'information des aînés et de leurs familles sur les possibilités offertes par les services de proximité, les transports en commun, les services sociaux, les associations culturelles et sportives, les possibilités de bénévolat les concernant ;
- Il serait utile de mettre en place d'une cellule infor-seniors au sein de l'administration communale. Cette cellule pourrait être gérée conjointement par des agents communaux et des seniors bénévoles qui, étant en permanence sur le terrain, peuvent le mieux percevoir les attentes des personnes plus âgées ;
- Il serait intéressant de mettre en place d'un véritable conseil consultatif des aînés qui aurait dans ses attributions non seulement l'organisation de « thés dansants » (pourquoi pas ?), mais aussi et surtout une véritable mobilisation des aînés à participer aux différentes initiatives prises en matière de vie collective : mobilité, sécurité, culture... ;
- et, bien entendu, il convient de continuer à soutenir l'asbl Infor-homes qui assure au quotidien l'information sur les places disponibles dans les homes pour personnes âgées, et sur leurs caractéristiques, et qui organise chaque année une quinzaine de conférences sur des thèmes spécifiques aux personnes âgées.

Pour le **cdH**, il faut aussi valoriser le patrimoine intellectuel, social et culturel des aînés :

- développer des espaces de rencontres pour les aînés,
- soutenir les initiatives qui leur permettent de conserver une bonne santé physique,
- leur faire mieux connaître la carte « S » qui donne droit à des réductions lors de toute une série de manifestations culturelles,

- multiplier et encourager toutes les initiatives permettant des rencontres intergénérationnelles entre les aînés et les élèves des écoles, les jeunes en crèches ou en garderies, les associations et les mouvements de jeunes... La bibliothèque centrale de Nivelles peut ainsi être l'occasion d'animations intergénérationnelles : rencontres sur le thème de la mémoire collective, recueil de souvenirs, etc....

Pour le **cdH**, il faut encore améliorer les conditions de vie des aînés par une politique communale de logement et de mobilité adaptée :

- une politique de logement qui prévoit des logements adaptés aux personnes âgées ;
- un développement d'habitats groupés pour seniors, harmonieusement intégrés dans les divers quartiers et lotissements en assurant ainsi une mixité équilibrée des habitats, tout en veillant à l'existence des services de proximité nécessaires à leur état de santé;
- une amélioration des moyens spécifiques de déplacement pour les personnes âgées, facteur essentiel de d'épanouissement et de qualité de vie (voir chap. mobilité).

* * *

Une méthode nouvelle !

1. Des outils pour réaliser notre programme

➤ Savoir ce que l'on veut : un programme de majorité.

Actuellement, ni les services communaux, ni la population ne connaissent clairement les choix politiques soutenus par la majorité. Certains disent qu'il n'existe pas d'orientations politiques prioritaires pour le développement de notre ville et que toutes les décisions font l'objet d'un marchandage entre bourgmestre et échevins.

D'autre part, la majorité actuelle se méfie des associations qui interviennent de manière complémentaire à l'autorité communale. Cette même majorité tente de maîtriser seule la mise en œuvre de ses projets alors que les associations pourraient lui apporter une aide précieuse.

Le **cdH** propose de soumettre au conseil communal du mois de janvier 2007 un projet précis de majorité qui prendrait la forme d'un engagement des élus vis à vis des Nivellois, et ce pour réaliser un certain nombre de projets dans des délais précis.

- Ce projet pour Nivelles fera l'objet d'une large information afin de recueillir l'avis de la population.
- Suite à son approbation par le conseil communal, l'accord de majorité deviendra le fil conducteur de toutes les actions du collège et des services communaux.
- Par ailleurs, l'exécution de l'accord de majorité se fera en partenariat avec les associations actives à Nivelles dont la collaboration serait utile à la réussite des projets.

➤ Des agents communaux motivés

Les agents communaux sont le patrimoine le plus précieux de la Ville. Ce sont eux qui sont tous les jours au service des Nivellois. Ce sont eux encore qui concrétiseront les grands projets.

Accroître la motivation du personnel sera donc une préoccupation constante du **cdH**.

Le **cdH** souhaite mettre l'accent sur les éléments primordiaux suivants :

- la dépolitisation de l'administration en objectivant mieux les recrutements et les promotions ;
- le développement d'une offre de formation plus grande pour le personnel ;
- l'augmentation du nombre de cadres au service technique et l'insistance sur le recrutement d'ouvriers vraiment qualifiés ;
- le respect par la commune au du quota minimal légal de personnes moins valides à engager dans le recrutement de son personnel ;
- le lancement d'une enquête de satisfaction externe et interne des agents quant à l'exercice de leur service, comme outil d'appui d'une politique plus mobilisatrice en matière de gestion des ressources humaines.

➤ De moyens financiers sans augmentation d'impôt

Actuellement, le budget communal est juste en équilibre. Une hausse importante des taux d'intérêt ou du prix des carburants (mazout de chauffage surtout) ainsi que l'engagement de personnel complémentaire sont de nature à induire inexorablement un déficit des finances communales.

Or, estime le **cdH**, il faut dégager des moyens nouveaux pour réaliser des projets d'envergure. Mais sans augmenter les recettes générées par l'impôt !

- Suite à une proposition du **cdH**, une provision financière importante a été constituée en prévision des aménagements programmés dans le centre ville. Elle permettra de financer pour partie les gros investissements sur fonds propres.
- Le **cdH** entend inciter l'administration à mieux veiller à solliciter les subventions partout où cela s'avère possible (Etat fédéral, Région wallonne, Communauté française, Province,...

- Le **cdH** exige que l'on fasse régulièrement appel à la concurrence et ainsi remettre en question les « habitudes » de la commune en matière de fournisseurs pour les gros contrats à conclure.

➤ Participer et décider ensemble

1. Un travail d'équipe avant tout

La force incontestable du **cdH** par rapport à d'autres formations politiques, est la cohésion de notre équipe. Un homme seul ne peut pas tout connaître, tout maîtriser et par là même décider seul de ce qui est bon ou mauvais pour une commune.

- Les méthodes de travail du **cdH** impliquent depuis toujours une concertation systématique de l'équipe et un apport constant du savoir-faire de chacun.

S'il fait partie de la majorité au pouvoir, cette force du **cdH** sera pour lui un avantage précieux au sein de la future coalition et une raison supplémentaire pour que les Nivellois lui fassent confiance.

2. Des associations à soutenir

NIVELLES possède un atout humain évident : la richesse et la variété de sa vie associative.

Dans tout ce qu'il désire réaliser au niveau de notre commune, le **cdH** pense qu'il est essentiel de consulter et de collaborer avec les associations bénévoles concernées : associations de solidarité, associations de défense de l'environnement, groupements professionnels, associations folkloriques, associations culturelles, associations familiales, clubs sportifs, associations visant à promouvoir l'image de Nivelles ...

- Le **cdH** favorisera la mise en place de conseils consultatifs composés de représentants des associations. La consultation de ces conseils par l'autorité communale sera encouragée pour certains sujets comme les travaux, l'accueil de l'enfance, la vie des aînés, les écoles, la promotion du commerce, la politique culturelle, les relations nord-sud...

Les associations nivelloises impliquent un grand nombre de citoyens bénévoles qui, selon leur sensibilité, assument un rôle actif dans la recherche du mieux-être collectif. En plus des services qu'elles rendent à la société, ces associations tissent un réseau particulièrement varié de personnes désireuses d'accéder à une citoyenneté responsable.

- Le **cdH** s'engage à consulter, à soutenir pratiquement et financièrement et à faire connaître ces associations, dans le respect de leur autonomie et de leur diversité ;
- Concrètement, le **cdH** propose de doubler le montant total des subsides accordés aux associations. Une part significative de subventions accordées sera consacrée à la mise sur pied de projets fédérateurs associant plusieurs associations autour d'une problématique commune (ex. : lutte contre l'exclusion, lien entre générations, etc...). Le budget couvrira une phase de préparation (un an) et une phase de réalisation (un an). On peut imaginer que ce type de projet pourrait bénéficier de subsides complémentaires provenant de la Province, de la Région, de la Communauté Française, du Fédéral ou de l'Europe. La commune s'engagera avec les associations dans la recherche de ces subsides ;
- Pour le **cdH**, le soutien pratique passera par deux éléments concrets : faire du journal communal un véritable lieu d'expression ouvert aux associations et leur assurer le soutien d'un service de communication « professionnel », pour les aider à faire connaître leurs activités en dehors de Nivelles.

3. Des initiatives de villages et de quartiers à encourager

Face au développement de Nivelles, il est nécessaire d'encourager la vie des quartiers et des villages qui en font une ville à taille humaine.

- Dans cet esprit, le **cdH** souhaite que la commune appuie de façon concrète toutes les initiatives prises pour développer la vie des quartiers et des villages (prêt de matériel, publicité, petits subsides pour des projets collectifs...).

* * *

2. Un code de déontologie

Les candidats du **cdH** se sont engagés à respecter un code de déontologie et d'éthique politique. Le voici dans son entièreté :

ENGAGEMENT DE DEONTOLOGIE ET D'ETHIQUE POLITIQUE

Elections communales à Nivelles. Octobre 2006

En tant que candidat sur la liste **cdH aux élections communales de Nivelles en octobre 2006, ou en tant que candidat à l'exercice d'un mandat confié par le conseil communal suite aux élections d'octobre 2006, je m'engage :**

1. à exercer mon mandat dans le but de servir l'intérêt général, à promouvoir le projet politique du parti, en concertation avec les autres candidats ainsi qu'avec les instances du parti ;
2. à exercer activement mon mandat, solidairement et en équipe : ceci requiert une participation aux réunions de groupe, la préparation et le dépôt de propositions, la préparation des séances, les travaux en séance et en commission, le respect des décisions prises démocratiquement par les instances du parti concernées, le suivi des dossiers, l'écoute et l'information des citoyens, la représentation du parti, la préparation d'une succession dans l'exercice du mandat ;
3. si j'ai atteint l'âge de 65 ans, à ne pas solliciter un mandat exécutif sauf accord des 2/3 des membres du comité du niveau concerné par ledit mandat et de la majorité simple du bureau du niveau supérieur. En cas de dérogation, je m'engage, par lettre écrite, à remettre mon mandat exécutif au plus tard 2 ans avant les prochaines échéances communales et provinciales, soit en 2010. Il en va de même si je suis élu Conseiller communal ou provincial et que j'atteins l'âge de 65 ans en 2006 ou en cours de législature ;
4. à autoriser le Comité de la section locale de Nivelles à répartir dans la transparence, les mandats - gratuits ou non - qui sont à exercer entre un maximum de candidats. J'accepte que l'attribution des mandats de bourgmestre, d'échevin de Président de C.P.A.S. et de conseillers C.P.A.S. soit effectuée en fonction d'un ordre de priorité établi principalement par le nombre de voix de préférence ;
5. à verser au comité de la section locale de Nivelles 10% des émoluments ou jetons de présence perçus en qualité de mandataire public au niveau communal, en ce compris les mandats auprès des A.S.B.L., régies ou intercommunales liées à la ville de Nivelles ;
6. à dresser la liste des divers mandats ou fonctions dans le secteur public et le secteur privé que j'exerce, à titre rémunéré ou non, en déclarant les émoluments perçus en qualité de mandataire tel que défini ci avant et à refuser de poser ma candidature et d'accepter un mandat que je ne peux assumer pleinement et activement en raison de l'exercice d'un autre mandat ou d'une profession. Cette liste sera communiquée après les élections au président du comité du niveau concerné, lequel en informera ledit comité ;

7. à l'exclusion des mandats soit de conseiller communal, soit de conseiller provincial, soit de conseiller C.P.A.S., soit des mandats dûment dédicacés, à ne pas cumuler plus de deux mandats ou fonctions figurant dans la liste suivante : ministre, bourgmestre, échevin, président de C.P.A.S., député provincial, parlementaire européen, fédéral, régional/communautaire, mandat exécutif rémunéré auprès des organismes d'intérêt public, des établissements publics, des associations de droit public, de toute autre personne morale de droit public créée ou organisée par ou en vertu de la loi, des associations de personnes morales de droit privé et des personnes morales de droit privé lorsque ces mandats sont exercés au nom ou pour compte d'une autorité publique ;
8. à faire rapport du travail accompli dans le cadre de mon mandat, au comité du niveau concerné et devant une assemblée des membres, au moins deux fois par an ; à organiser, seul ou en équipe, des séances d'information et de consultation des citoyens sur les dossiers politiques d'actualité ainsi qu'une rencontre annuelle avec le grand public et à participer aux séances d'information d'actualité organisées par le parti ;
9. à ne pas utiliser des fonds publics autre que ceux légalement affectés aux partis et aux groupes politiques, pour exercer une publicité personnelle directe ou indirecte ;
10. à décider que l'administration publique soit un véritable service au public, à décider en matière de nomination ou de promotion dans la fonction publique, sur la base de critères objectifs, préalables et déclarés ;
11. à refuser de bénéficier ou de faire bénéficier quiconque d'avantages, grâce à mon mandat ;
12. à satisfaire avec rigueur et diligence à toutes mes obligations légales notamment fiscales, sociales et administratives ;
13. à m'opposer à toute forme d'extrémisme niant les droits fondamentaux de la personne, à refuser toute alliance avec des mandataires de partis non démocratiques et à m'interdire de voter pour eux lorsqu'ils présentent leur candidature à un mandat public ; à refuser, en outre, de prendre en considération, soutenir ou voter les motions ou propositions dont l'initiative émane desdits mandataires, quel que soit le sujet de la motion ; à refuser, enfin, tout mandat qui aurait été obtenu en négociant le soutien ou l'abstention des mandataires issus de partis non démocratiques ;
14. à me mettre en congé ou à démissionner de l'ensemble de mes mandats et fonctions lorsqu'une procédure pénale m'empêche de continuer à exercer pleinement mes mandats et fonctions, ou lorsqu'elle porte préjudice à l'institution que je représente, ou encore au **cdH** ;
15. à ne pas me présenter sur une autre liste durant la législature et, en cas d'élection, à siéger dans le groupe **cdH** de l'assemblée concernée ou le groupe désigné par le **cdH**, et à abandonner mes mandats dès qu'il apparaît que mon engagement ne correspond plus au projet politique et aux lignes politiques définies de manière collégiale par les instances du parti, ou si je quitte le parti pour devenir membre d'un autre parti politique ou d'un autre mouvement politique ;
16. à adopter un comportement "fair-play" entre candidats en cours de campagne électorale ;

17. à accepter, en cas de violation d'un des engagements précités, de me soumettre aux décisions prises par le comité de déontologie, d'éthique et d'arbitrage du parti dont la composition, le fonctionnement et la procédure sont fixés par les statuts ;

Je m'engage par ailleurs à respecter la loi relative aux dépenses électorales et à remettre, plus particulièrement, au lendemain des élections toutes les pièces justificatives nécessaires.

Je m'engage à présenter nominativement l'ensemble de mes colistiers sur tous mes tracts personnels.

J'accepte que la présidente nationale, les présidents d'arrondissement ou de section locale et les chefs de groupe soient chargés de veiller à la bonne exécution du présent engagement.

Souhaitant être cohérent avec moi-même, envers les membres et envers les électeurs, j'accepte, de me soumettre aux décisions prises par le comité de la liste.

* * *